

DÉBAT

Le défi de l'arme « éthique »

La Belgique est le premier pays au monde à interdire les armes à sous-munitions. Mais, pour sauver des emplois, un nouveau projet de loi prévoira des exceptions. L'industrie est ainsi mise au défi de produire une bombe « propre ». Réaliste ?

Dans les deux camps on crie victoire après le vote, le 16 février à la Chambre, de la loi sur les armes à sous-munitions. « Des parlementaires courageux et visionnaires ont résisté à une pression considérable du lobby de l'armement », applaudit l'ONG Handicap International, qui lutte pour l'interdiction totale de ces bombes. « Une nouvelle génération d'armes et un espoir pour la Wallonie », titre, avec autant de lyrisme, le communiqué des Forges de Zeebrugge, l'entreprise de Herstal qui développe une roquette à sous-munitions pour le compte du gouvernement allemand. Qui croire ? Que penser des pressions qui ont conduit les députés à faire marche arrière ? Car, si le projet de loi Mahoux interdisant les armes à sous-munitions a bien été adopté (par 112 voix pour, 2 contre et 22 abstentions), la majorité a décidé de déposer prochainement un second texte qui réduira le champ d'application de cette loi. La première ne pourra, en outre, être publiée au *Moniteur* que lorsque l'autre sera prête. Un compromis plutôt alambiqué !

En 1995, la Belgique avait été le premier pays au monde à renoncer à l'usage et à la fabrication des mines antipersonnel. Elle avait ainsi envoyé un signal fort à la communauté internationale, qui se préparait à conclure, en 1997, la convention d'Ottawa bannissant ces armes. Aujourd'hui, alors que près de 150 Etats ont interdit les

mines antipersonnel, des dizaines d'ONG unissent à nouveau leurs forces pour mettre fin à la production et à l'utilisation des armes à sous-munitions. Ces *cluster weapons*,

terme souvent mal traduit dans les médias francophones par « bombes à fragmentation », se composent d'un conteneur et de bombettes (*bomblets*, en anglais), conçues pour exploser après avoir été éjectées de la « munition mère ». La large dispersion de ces mini-bombes en fait une arme dite « de saturation de zone ». Selon des chiffres admis par les autorités militaires, de 5 à 30 % des sous-munitions n'explorent pas à l'impact. Elles gisent sur le sol, dans les arbres ou sur le toit des maisons et sont prêtes à se déclencher au moindre contact. Au cours des deux guerres du Golfe, quelque 22 millions de sous-munitions auraient été larguées. Mais l'Irak n'est pas le seul pays affecté. Dans 19 autres, ces bombes, en apparence inoffensives, continuent de tuer ou de blesser des civils.

L'industrie wallonne de l'armement a toutefois réussi à faire entendre ses arguments. Les Forges de Zeebrugge (FZ) et leurs partenaires industriels ne contestent pas la nécessité de bannir les armes « sales », fabriquées dans des pays peu soucieux de l'éthique (Etats-Unis...). En revanche, ils jugent injustifiées les attaques contre leur secteur, qui développe « des produits sécurisés,

Les Forges de Zeebrugge, où l'on assemble les composants mécaniques, électroniques et autres fabriqués chez les partenaires industriels.



« Prenons les industriels au mot »

Stan Brabant est responsable de l'unité politique de Handicap International, ONG qui a appelé les parlementaires belges à interdire toutes les armes à sous-munitions

LE VIF/L'EXPRESS : Etes-vous déçu par la volte-face des députés ?

► Stan Brabant : Ils ont tout de même voté, sans l'amender, la loi qui bannit toutes les armes à sous-munitions. C'est une décision historique. On pouvait craindre de voir ce projet de loi repartir dans le circuit parlementaire, pendant de nombreux mois. Il risquait alors d'être enterré pour de bon. Les députés ont tenu le cap malgré les pressions considérables du lobby de l'armement liégeois et,



La roquette FZ 101 développée par les Forges de Zeebrugge : une tête guidée à 8 sous-munitions.

fiables et visant un plus grand respect de la vie humaine ». Principale innovation technologique des sous-munitions conçues par les Forges : elles s'auto-détruisent après trente-cinq secondes si elles n'ont pas touché leur cible. Ce dispositif serait fiable à plus de 99 %, selon la société. Les risques pour la population civile seraient donc faibles. Chaque tête de roquette contient 8 sous-munitions (contre 202 dans la « CBU-87 » américaine), programmées pour détruire ou arrêter un blindé, avec une dispersion qui ne dépasse pas 25 mètres.

Sauver la face

« Bien sûr, les armes tuent, remarque Dimitri Arendt, 24 ans, directeur de programme aux Forges, mais elles sauvent aussi des vies ! On ne peut ignorer leur rôle de protection et de dissuasion. » Discours tout différent au Grip, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité : « Les solutions technologiques proposées ne répondent pas à une exigence fondamentale du droit international, estime Luc Mampay, attaché de recherche : une convention interdit l'utilisation d'armes qui frappent indifféremment les combattants et les populations civiles. »

Ce constat n'a pas empêché le Parti socialiste, initiateur du premier projet de loi, de changer d'avis, tout en sauvant la face : le texte correctif accepté par la majorité retire de la future loi les dispositifs à dispersion qui contiennent du matériel fumigène ou éclairant, mais aussi les armes à sous-munitions antichars. But évident de la manœuvre : sauver le programme d'armement pour l'hélicoptère Tigre de l'armée allemande sur lequel travaillent les Forges de Zeebrugge. Un contrat de 24 millions d'euros sur trois ans, soit plus de 30 % du chiffre d'affaires de la société. « Dans l'immédiat, cinq à dix emplois étaient en jeu, assure-t-on aux Forges. A plus long terme, le client allemand risquait d'aller acheter ses roquettes ailleurs. » ●

Olivier Rogean

« On nous a traités de marchands de canons ! »

Dany Drion est administrateur délégué des Forges de Zeebrugge, filiale belge du groupe français Thalès

LE VIF/L'EXPRESS : Comment a-t-on vécu, dans votre entreprise, la controverse sur les armes à sous-munitions ?

► Dany Drion : Certaines accusations ont moralement touché les travailleurs des Forges. On a traité des pères de famille de marchands de canons ! Il y a eu amalgame entre le produit développé chez nous, pas encore commercialisé, et les bombes à fragmentation qui ont fait de nombreuses victimes civiles. Le nom des Forges de Zeebrugge a même été associé à ces images d'enfants blessés par des armes « sales », alors que nous travaillons sur un concept qui limite la dispersion. Le contrat passé avec le gouvernement allemand pour la fourniture de roquettes air-sol de 70 mm prévoit la mise au point d'un système d'autodestruction des sous-munitions. Le programme de développement, qui sera terminé à la mi-2006, devra répondre à toutes les exigences techniques. Notre client voudra en outre tester lui-même nos armes, pour s'assurer de leur fiabilité.

Que pensez-vous du nouveau projet de loi, qui assouplit la règle générale de l'interdiction des armes à sous-munitions ?

► Nous sommes heureux d'avoir été entendus. Nous serons totalement rassurés quand sortira le second texte. En attendant, on pourra assumer nos engagements vis-à-vis de notre client et, après les tests, décrocher le contrat pour la fabrication en série. La mobilisation des travailleurs, des syndicats et de nos partenaires industriels s'est révélée efficace. Si notre société disparaissait, les forces armées européennes seraient obligées d'acheter des armes à sous-munitions aux Etats-Unis ou au Canada... ● O.R.

dit-on, l'intervention discrète de deux pays étrangers, l'Allemagne et les Etats-Unis, qui auraient contacté le Premier ministre...

Le second projet de loi ne réduit-il pas la portée du premier ?

► Il met surtout les Forges de Zeebrugge au défi de produire une arme à sous-munitions d'une nouvelle génération, capable de faire la distinction entre l'objectif militaire, en l'occurrence un char, et la population civile. En d'autres termes, la bombe, par le contrôle de sa trajectoire et de sa destination, devra éviter les dommages collatéraux. Or la vocation même de cette arme est la saturation d'une zone de combat. Les parlementaires ont donc placé la barre très haut. On verra si les industriels, qu'il faut prendre au mot, réussissent à mettre au point une arme éthique. Certes, les systèmes d'autodestruction développés actuellement sont de plus en plus fiables. Mais des tests récents, en Suisse notamment, se soldent encore par un certain taux d'échec. ● O.R.